REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS 2025 – 2026

L'association Théâtre Uvol propose des cours de théâtre dirigés par les comédiens et les animateurs culturels professionnels de la Compagnie. Ils sont accessibles à tous. Ils sont assurés sur la période de septembre à juin.

INSCRIPTION

Le règlement des ateliers se fait par le biais de **HelloAsso**, un lien vous est envoyé pour procéder à l'inscription. L'inscription ne sera effective qu'après la réception du montant de l'adhésion obligatoire, et du 1er règlement correspondant à la cotisation d'un trimestre, le paiement est effectué par carte bancaire sur le site de **HelloAsso.**
L'encaissement des deux autres cotisations se fera automatiquement : le **10 janvier** 2026 pour le 2ème trimestre et le **10 mars 2026** pour le 3ème et dernier trimestre.
A titre exceptionnel, le paiement pourra se faire par chèque bancaire ou espèces.

En vous inscrivant à un atelier théâtre au Théâtre Uvol, vous acceptez automatiquement son règlement intérieur.

ARRET D'ATELIER

L'arrêt de l'atelier doit être signalé par mail à contact.theatre.uvol@gmail.com ou courrier à la direction administrative (Théâtre Uvol, Maison de Quartier Chennevières, 2 place Louise Michel, 95310 Saint Ouen l'Aumône). Tout arrêt non communiqué par ce moyen ne sera pas pris en compte. Si l'arrêt de l'atelier intervient au cours du 1er trimestre (jusqu'au vendredi 19 décembre 2025), les paiements des 2ème et 3ème trimestres seront annulés (ou rendus si paiement par chèques ou remboursés si paiement en espèces).
Pour tout arrêt d'atelier intervenant à partir du 2ème trimestre, les cotisations des 2ème et 3ème trimestres ne seront pas remboursées.
L 'adhésion n'est pas remboursable.

HORAIRES – ASSIDUITE

Les horaires de début du cours devront être scrupuleusement respectés. Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de l'intervenant jusqu'à la fin du cours. Si un enfant n'est pas récupéré, l'intervenant s'engage à téléphoner aux parents et, **en cas de non réaction**, à appeler le commissariat. Par respect pour le groupe et l'intervenant, les élèves inscrits dans un atelier doivent être présents à chaque cours.

Au bout de 3 absences non justifiées, la direction du Théâtre Uvol se réserve le droit d'exclure l'élève **sans remboursement des cotisations**. De même, en cas d'absence prolongée ou répétée de l'intervenant, le Théâtre Uvol s'engage à proposer une solution de remplacement. Les différentes parties doivent se prévenir en cas d'indisponibilité.

LOCAUX – MATERIEL

Dans chaque atelier, les élèves s'engagent à respecter les locaux qui servent de lieu de répétitions ainsi que le matériel et le mobilier s'y trouvant. L'intervenant est responsable auprès du théâtre de la bonne tenue de ses élèves. De même, notamment en fin d'année les costumes et accessoires ne peuvent être empruntés sans l'accord de l'intervenant, les élèves doivent en prendre soin.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Dans le cadre de sa mission créative, le Théâtre Uvol s'engage à programmer chaque année, entre mai et juin une quinzaine théâtrale **« Théâtre à Chennevières »** présentant le résultat du travail de formation de l'année et de tous les ateliers. Chaque atelier joue deux fois. Le spectacle présenté est choisi par l'intervenant, en accord avec ses élèves. Celui-ci est le résultat d'un travail collectif réalisé tout au long de l'année, **la présence de l'élève aux 2 représentations est donc indispensable pour le respect de chacun et le travail de l'intervenant**. Les dates seront précisées au cours du 1er trimestre et fixes.

SUPPORT COMMUNICATION – DONNEES PERSONNELLES

Lors du spectacle de fin d'année, des photos et des vidéos pourront être prises et utilisées à des fins non commerciales (outils de communication), sauf opposition écrite des parents pour les mineurs, et des élèves, en général, pour les majeurs.

CNIL Le Théâtre Uvol respecte votre vie privée et s'engage à la protéger. La collecte et l'utilisation des données personnelles qui vous sont demandées sont en stricte conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données et de respect de la vie privée. Vos données personnelles ne seront en aucun cas communiquées à un tiers autre que le Théâtre Uvol ou l'intervenant de votre cours. Vos données personnelles sont conservées pendant une période maximale d'une année à compter de la fin de l'adhésion. Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en adressant une demande au Théâtre UVOL
- 2 place Louise Michel - 95310 St Ouen l'Aumône – Tél. : 01 34 21 85 79 – mail : contact.theatre.uvol@gmail.com

Tout incident, litige ou problème divers au cours de l'année doit être immédiatement signalé à la direction du Théâtre Uvol, seule habilitée à le régler.